



GROUPE SIDA GENEVE

GENÈVE : VOTRE CAISSE EST-ELLE CONVENTIONNÉE ? SINON CHANGEZ-EN RAPIDEMENT !

La convention signée par l'Etat de Genève avec certaines caisses maladie garantit que celles-ci n'interrompent pas le remboursement des prestations de l'assurance obligatoire de base pour les assurés qui ont des retards ou arriérés de paiement.

Malheureusement, de nombreuses caisses ont refusé de signer cette convention ou s'en sont retirées.

En cas de retard dans le paiement de vos primes ou participations aux frais, une caisse non conventionnée pourrait du jour au lendemain cesser de rembourser vos frais médicaux: visites chez le médecin, médicaments, soins, hospitalisation, et ce même si ces traitements sont vitaux pour vous !

A Genève, plusieurs milliers de patients sont toujours dans ce cas !

Si vous êtes affilié-e à:

AEROSANA
AGRISANO
AQUILANA
AVANEX
COMPACT
EGK
FAMILIAS
GALENOS
INDIVO

INGENBOHL
INNOVA
HELSANA
KLUG
KOLPING
MALTERS
MAXI.CH
PROGRES
PROVITA

RHENUSANA (BKK)
SANAGATE
SANITAS
SANSAN
SURSELVA
SWICA
WINCARE
XUNDHEIT

Ainsi qu'au GROUPE MUTUEL comprenant les caisses:

AMB
AVANTIS
AVENIR
CMBB
EASY SANA

EOS
FONCTION PUBLIQUE
FONDATION NATURA.CH
HERMES
LA CAISSE VAUDOISE

MUTUEL ASSURANCES
PANORAMA
PHILOS
TROISTORRENTS
UNIVERSA

alors votre caisse maladie n'est pas conventionnée et, en cas de retard de paiement, vous courez le risque de voir la prise en charge de vos prestations de santé suspendue du jour au lendemain, quel que soit votre état de santé!

Jusqu'au 30 novembre, vous avez la liberté de changer de caisse pour vous affilier à une caisse conventionnée.

Les caisses qui ont signé la convention avec l'Etat de Genève sont:

ARCOSANA	CPT /KPT	SANA TOP
ASSURA (*)	CSS	SUPRA (*)
ATUPRI	INTRAS (*)	VISANA
AUXILIA	MOOVE SYMPANY	VIVACARE
CONCORDIA	SANA24	VIVAO SYMPANY

() Attention, les caisses marquées par un (*) n'ont pas introduit la carte d'assuré. C'est à l'assuré de payer à l'avance les médicaments en pharmacie avant remboursement de l'assurance. Les autres frais médicaux sont en principe également à avancer par l'assuré (système du tiers garant).*

Veillez donc à confirmer auparavant avec la caisse que vous avez choisie qu'elle offre la carte d'assuré (système du tiers payant)

Changer de caisse est une simple formalité! Vous avez la possibilité d'utiliser le modèle spécial ci-dessous pour résilier votre assurance de base.

Adressez votre lettre de résiliation sous pli recommandé avant le 30 novembre 2010. **Attention !** C'est la date de réception par l'assureur de votre courrier qui fait foi et non pas la date de l'envoi !

Prenez soin d'effectuer votre envoi à temps (25 ou 26 novembre au plus tard).

Il n'est pas possible pour les assurés qui ont des dettes envers leur assureur de changer de caisse maladie, donc en cas de retard dans vos paiements vous êtes tenu par la loi de rester affilié à votre assurance actuelle.

Affiliez-vous à la caisse conventionnée de votre choix au moyen de la lettre modèle ci-dessous, ou en ligne sur le site internet de la caisse. La date effective de l'affiliation devra être le 1^{er} janvier 2011.

Documents utiles:

Modèle de lettre de résiliation pour l'assurance maladie:

http://www.groupesida.ch/filrouge/assets/pdf/Modele_lettre_resiliation_assurance_2010.doc

Modèle de lettre d'affiliation pour la caisse-maladie:

http://www.groupesida.ch/filrouge/assets/pdf/Modele_lettre_affiliation_assurance_2010.doc

Liste des primes 2011 mentionnant les caisses conventionnées et celles pratiquant le tiers garant:

http://www.groupesida.ch/filrouge/assets/pdf/assurance_maladie_geneve.pdf

Liens utiles:

Service de l'Assurance Maladie de l'Etat de Genève: www.ge.ch/sam

Comparateur de l'émission ABE de la TSR: <http://www.tsr.ch/emissions/abe/calculateurs>

Pour tout complément d'information:

Groupe sida Genève

Deborah Glejser, porte-parole

[deborah.glejser\(at\)groupesida.ch](mailto:deborah.glejser(at)groupesida.ch)